Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0060-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE DU SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE)

N° BC_2026_0060

Séance du : 26 mai 2026

Convocation du : 19 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Antoine BLOUIN

Secrétaire de séance : Amine MEHDI

Membres présents :
Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Christophe CALLAY

Excusés :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Anne-Lise VOUTAY, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe B-2 de son annexe,

La Commission Consultative paritaire de l'énergie du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) assure la cohérence des politiques énergétiques de l'acteur opérationnel de l'énergie en Haute-Savoie et des intercommunalités, responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leur territoire.

Lieu d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion sur des sujets communs comme le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), l'efficacité énergétique, l'éclairage public, la mobilité durable, etc., cette Commission doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique en Haute-Savoie.

Conformément à l'article 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout conseiller communautaire ou conseiller municipal d'une des communes membres de l'Agglo.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROCÉDER à la désignation des représentants d'Annemasse Agglo pour siéger à la Commission consultative paritaire de l'énergie du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) comme suit :

Titulaires	Qualité
1- Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI	Vice-Présidente en charge notamment de la transition

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0060-DE

	énergétique,
2- Jean COMBETTE	Vice-Président en charge notamment de la communication, de l'aménagement et de la stratégie numérique,
3- Denis MAIRE	Vice-Président en charge notamment de l'aménagement de l'espace communautaire,
4- Mohamed EL IDRISSI	Conseiller municipal délégué de la Ville d'Annemasse.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 28/05/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 29/05/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.